

SYNDICAT MIXTE DU SCOT CŒUR DU FAUCIGNY

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

Du Mercredi 9 Octobre 2019

Faucigny

SOMMAIRE

Approbation du Compte-rendu de la dernière séance

Ordre du jour

Communication

Rapport d'activités 2018
Avis PLU Saxel
Avis PLU Saint Jean de Tholome
Avis PLU de Saint André de Boège
Avis PLU de Ville en Sallaz
Avis sur le SCoT Fier et Aravis
Avis SRADDET

Présentation de l'architecture du PADD

Rétroplanning

Délibérations

1. Décision modificative de crédit N°1
Rapporteur : M. Le Président

2. Date et lieu du prochain conseil
Rapporteur : M. Le Président

Questions orales

L'an deux mille dix-neuf le Neuf Octobre, à dix-huit heures trente, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique, à Faucigny, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation	: le 2 Octobre 2019
Nombre de délégués en exercice	: 57 / Quorum 29
Nombre de délégués présents	: 41
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 0
Nombre de délégués votants	: 41

Présents : Mesdames/Messieurs: Patrick CHARDON, Gilles SAUTGIER, Jacqueline JACQUET, Jean François BOSSON, Denis MOUCHET, Roland PINGET, Daniel REVUZ, Luc PATOIS, Julien GAMBARINI, Joël BUCHACA, Pascal POCHAT BARON, Bernard CHATEL, Carole BUCZ, Bruno FOREL, Lucien BOISIER, Daniel TOLETTI, Christine CHAFFARD, , Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Jessica LARA LOPEZ, Dominique JIMENEZ, Gilles ANCRENAZ, Marc CHUARD, Alain SOLLIET, Yves MASSAROTTI, Marc BLETEAU, Régine REMILLON, Alain CIABATTINI, Nadine PERINET, Gianni GUERINI, Philippe MAUME, Michaël MANIGLIER, Pascale HEPP, Jean Claude DUPONT, Roland LAVERRIERE, Valérie LANOVAZ DETURCHE, Daniel BARBIER, Pierre MONATERI, André PUGIN, Jean-François CICLET, Jean-Louis COCHARD.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames/Messieurs : Fabienne SCHERRER, Laurent DETRAZ, Catherine BOSC, Stéphane VALLI, Serge SAVOINI, Louis FAVRE,

Délégué(e)s donnant pouvoir : /

Assistent : Paul CHENEVAL, Pierre Henri MOSSUZ ,Maryline LHOTE.

Monsieur Philippe MAUME, est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président constate que le Quorum est atteint et ouvre la réunion du Comité Syndical à 19 h 15.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DU SYNDICAT

Le compte rendu de la séance du comité syndicat en date du 19 Juin 2019 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION

Monsieur Le Président, communique aux membres du conseil syndical le Rapport d'activités 2018 et fait état des éléments significatifs de 2018. Il est encouragé d'en faire part aux conseils municipaux bien que l'on constate (avec satisfaction) une participation large et assidue des élus aux différentes commissions du SCOT.

M. Le Président expose les avis rendus par le bureau sur les Plan Locaux d'Urbanisme. Les avis portent sur la compatibilité des PLU avec les SCOT historiques.

PLU Bogève :

Les membres du bureau ont considéré que le projet de PLU arrêté par la commune de Bogève s'inscrit en compatibilité avec le SCoT 3 Vallées.

Avis PLU Saxel

Les membres du bureau ont considérés que le projet de PLU arrêté par la commune de Saxel s'inscrit en compatibilité avec le SCoT 3 Vallées.

Avis PLU Saint Jean de Tholome

Les membres du bureau ont considéré que le projet de PLU arrêté par la commune de Saint Jean de Tholome s'inscrit dans une logique de compatibilité avec le SCoT 3 Vallées et qu'à ce titre il mérite une attention plus particulière sur la justification de la production de logements envisagée au regard de l'accueil de population et des objectifs et des orientations du SCoT des 3 Vallées.

Avis PLU de Saint André de Boège

Les membres du bureau ont considéré que le projet de PLU arrêté par la commune de Saint André de Boège s'inscrit très largement en compatibilité avec les objectifs et orientations du SCoT des 3 Vallées mais attire l'attention sur l'écriture du règlement relatif au logement de fonction dans les bâtiments économiques de la ZAE de Merlin.

Avis PLU de Ville en Sallaz

Les membres du bureau ont considéré que le projet de PLU arrêté par la commune de Ville en Sallaz s'inscrit dans une logique de compatibilité avec le SCoT 3 Vallées et qu'à ce titre il mérite une attention plus particulière sur la justification de la production de logements envisagée au regard de l'accueil de population et des objectifs et des orientations du SCoT des 3 Vallées.

Avis sur le SCoT Fier et Aravis :

Les membres du bureau ont considéré que le projet de révision du SCoT du Fier et Aravis arrêté par la communauté de communes des Vallées de Thônes s'inscrit en cohérence avec les premières orientations du SCoT Cœur du Faucigny mais souhaitent que les objectifs de connectivité et d'accessibilité depuis la vallée de l'Arve, porte d'entrée de la Vallée de Thônes, soient davantage pris en compte et exprimés

Avis sur le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) :

De manière générale, les élus regrettent la faible prise en compte dans le projet de SRADDET de la montagne et de ses enjeux propres, alors même que la Région Auvergne-Rhône-Alpes est la Région la plus montagneuse de France. Les élus du bureau auraient également souhaité davantage de prospection de la part de la Région en matière d'amélioration du service ferroviaire (amélioration du réseau, desserte des gares, cadencement, réouverture de haltes ou de gares, ...). Il est toutefois souligné le travail important fourni pour réaliser, dans des délais contraints un document cadre pour notre Région et de la confiance accordée aux SCoT pour sa déclinaison territoriale.

Réunion publique Jeudi 24 Octobre :

Monsieur le Président indique que pour avoir une participation large à l'élaboration du SCOT Cœur du Faucigny, nous proposons la conduite d'une réunion publique le jeudi 24 octobre à 20 heures à Vougy.

Des flyers d'informations ont été diffusés à toutes les communes et intercommunalités et nous allons transmettre aux communes, aux intercommunalités, à la presse, aux associations et autres forces à vive une lettre d'information et une invitation à participer à cette réunion.

Architecture du PADD :

Le comité syndical de ce soir vise à traverser le contenu de l'architecture du PADD ; ce document est en constante écriture. Il s'agit de présenter la manière dont sera appréhendé l'aménagement de notre territoire et de recueillir le sentiment des élus sur cette vision. Ensuite, le travail d'écriture du PADD se poursuivra au travers des commissions thématiques transversales.

Chacun a reçu et a pu lire le document intitulé « architecture du PADD ». Ce document est la base sur laquelle nous allons écrire notre projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Notre objectif est de conduire un premier débat sur le PADD d'ici janvier 2020.

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 9 OCTOBRE 2019

Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny

Siège : 44 Place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

contact@coeurdufaucigny.com

La 1ère partie du document est un rappel réglementaire qui ne fait pas débat. Nous entrons dans le vif du sujet avec notre proposition d'approche du territoire avec le concept dit d'écosystème.

Au cours de nos commissions, ce concept s'est construit peu à peu sur le constat selon lequel notre territoire vit une situation nouvelle. En effet, nous sommes passés d'un circuit de vie local autour de notre boulangerie, de nos cœurs de hameaux, etc. à un circuit de vie plus élargi et moins figé dans les limites administratives de nos communes.

Notre espace vécu sort de la hiérarchisation historique des communes, rang par rang.

L'idée de travailler sur un espace vécu a émergé de nos réflexions et de nos discussions lors des commissions. En effet, nous avons eu des difficultés pour aborder les thématiques de travail que nous nous étions fixées de manière séparée. Rapidement, nous avons été conduits à regarder notre territoire comme un corps dynamique où les flux, les mouvements, les échanges, etc. sont dominants.

Avoir cette approche nous permet de développer nos réflexions au-delà de nos limites administratives traditionnelles (ex. la commune, l'intercommunalité, etc.) et à rechercher des foyers de cohérence.

Dans ce modèle écosystémique que nous souhaitons développer dans l'écriture de notre PADD, chaque commune doit pouvoir utiliser la méthode globale à l'échelle de son territoire. Les liens entre les territoires existent, on le constate souvent lors de la défense de nos projets en CDPENAF. En effet, bon nombre de projets communaux tirent leur cohérence territoriale de leur proximité voir de leurs liens avec ce qui se passe sur le territoire voisin. Nos communes ne doivent plus être considérées comme des îles, isolées, elles doivent être en capacité de répondre aux réalités des maillages territoriaux d'aujourd'hui.

Notre réflexion s'est donc tournée vers une question, comment peut-on construire une méthode qui soit le reflet de ce qui est porté par nos commissions, c'est à dire nos dynamiques territoriales qui sont les forces de nos territoires.

Nous avons défini le concept d'écosystème ainsi : ensemble d'êtres vivants au sein d'un milieu spécifique et qui interagissent entre eux et avec ce milieu. A l'intérieur de cet écosystème global s'organisent des écosystèmes restreints, que nous dénommons les cellules territoriales. Notre premier travail est de définir les cellules de notre écosystème. Nous avons travaillé lors d'une commission les limites des cellules au travers du questionnement de l'espace vécu, du mode de vie et l'espace de proximité. Nous avons établi la carte qui figure dans le document « Architecture du PADD ». Les limites des cellules ne sont pas figées ; cela nous donne une 1ère vue d'ensemble.

Jean Pierre MERMIN apprécie que l'on voit notre territoire comme un écosystème. Nous vivons sur un territoire où la nature est très présente et cette référence est parlante. Créer un écosystème où l'on n'a pas oublié la place de l'Homme incitera nos habitants à prendre conscience de cet écosystème et à se l'approprier plus qu'aujourd'hui

Bernard CHATEL à reviens sur la question de la mobilité et sur le dimensionnement des voies de déplacement. Il est important de s'interroger sur «Comment se déplace-t-on ?»

Christine CHAFFARD considère que le concept de cellules est très intéressant. Est-ce que l'idée repose sur une conception uniforme ou est-ce que l'on s'attache aux spécificités ?

M. Le Président : Dans toute société il y a des constantes ; il faudra que l'on s'intéresse à ces constantes et aussi aux spécificités ex. les cellules rurales et les cellules urbaines, elles appartiennent toutes deux à l'écosystème et elles fonctionnent de manière différente. Effectivement il faut repérer les constantes et les différences, et comment les différences participent à un équilibre plus grand, par exemple, un axe de communication attire une agrégation d'urbanisation qui attire des activités (aménités de proximité).

Une partie du travail portera sur les foyers de cohérence : qu'est-ce qui les unit, qu'est ce qui manque, que faut-il apporter ; est-ce la cellule d'à côté qui complète ? ... Il ne faut pas nier la spécificité mais il faut mieux la comprendre. Nous chercherons un équilibre dans le développement des cellules de notre écosystème territorial.

Jean Pierre MERMIN : Le principal intérêt de notre concept repose sur la prise de conscience de l'existence des cellules ; cela rompt avec la vision classique des limites administratives de notre territoire. Il faut comprendre que ce qui s'applique sur un territoire ne peut pas s'appliquer de manière uniforme.

M. Le Président : La représentation cartographique des cellules n'est qu'une première vision sortie des commissions de travail ; elle apparaît dans le document pour illustrer nos propos ; elle doit encore évoluer au fil de nos réflexions. Nous identifions des fonctionnements avec les territoires voisins, des fonctionnements plus intermédiaires, ... qui nous permettront d'aboutir une carte des cellules plus fine à l'échelle du périmètre du SCOT. Chaque commune aura à se réapproprier ce travail lors de l'élaboration de son DUL.

Christine CHAFFARD : des communes seules apparaissent ? Est-ce parce que l'on ne sait pas où les mettre ?

M. Le Président : Cette carte a été constituée par un groupe d'élus membres de la commission urbanisme-logements ; il faut qu'elle soit regardée de plus près par l'ensemble des élus. Ce travail est à programmer notamment au travers des commissions transversales dont nous avons décidé la mise en place lors du dernier conseil syndical.

Jean Pierre MERMIN : A ce stade de la réflexion, rien n'est figé. Il souhaiterait que ces cellules sortent de notre territoire pour rappeler à nos voisins que l'on existe et aussi parce qu'il y a des interactions avec les voisins ; il faut matérialiser ces interactions.

M. Le Président : ces interactions manquent à la représentation cartographique, il faut réfléchir aux interactions et les matérialiser. Le Cœur du Faucigny va vivre et se développer dans des limites qui le dépasse ; nos cellules ne sont pas des membranes fermées. Cette carte doit être retravaillée tant dans ses limites internes qu'externes.

Philippe MAUME : Le terme "espace vécu" pourrait être complété par le terme "bassin de vie"... de proximité ? Les cellules font davantage penser au bassin de vie qu'au bassin d'emploi

M. Le Président : nous avons remarqué que le "bassin de vie" et le "bassin d'emploi" ne sont pas les mêmes. La notion de cellule est en référence à l'espace vécu : Territoire approprié où l'on va dormir, pouvoir travailler, consommer, se divertir, se soigner... Cela fait appel à un ensemble de paramètres matériels et immatériels, à un mode de vie, un rapport au territoire qui est partagé.

Philippe MAUME considère que ce concept est satisfaisant et à poursuivre.

Pascal POCHAT BARON : les contours sont plus flous que ce qui est dessiné ex. Mijouet, l'habitant travaille à Genève, se divertit aux Brasses, et fait ses courses à Annemasse.

M. Le Président : on rentre en effet dans un exercice plus difficile que le contour administratif. Il y a des clivages par exemple vivre à Mégevette, La Muraz ou Saxel sont des choix de vie particuliers et on doit chercher à comprendre quelles sont les interactions qui existent. Nous devons chercher des réponses en ayant mené des réflexions cohérentes.

Jean Pierre MERMIN : Nous ne créons pas de nouvelles limites en dessinant nos cellules ; nous cherchons à faire vivre nos cellules en harmonie.

M. Le Président propose de poursuivre le travail avec un nouveau cycle de commissions :
Commission 1 : urbanisme-logements + mobilités - le 23 octobre à Arthaz-Pont-Notre Dame

Commission 2 : économie-commerce + mobilités - 14 novembre à Pers-Jussy

Commission 3 : environnement + agriculture-forêt + tourisme - 27 novembre à Faucigny

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative de crédit **Rapporteur : M. Le Président**

Cette Décision modificative de crédits N°1 est un ajustement de l'amortissement. La Trésorerie a opéré une régulation de 1700 €. Il conviendra de procéder à un réajustement qui n'impactera pas les cotisations des collectivités.

Il y a une augmentation de l'amortissement de 1700 € (Dépense de fonctionnement) qui sera pris sur les dépenses imprévues. Les Recettes d'investissement augmentant mécaniquement de 1700 € (R040). Il sera proposé de diminuer les recettes d'investissements de 1488 € (celles liées au FCTVA déjà perçu dans sa totalité pour l'année 2019) et d'augmenter de 212 € les immobilisations incorporelles (frais de réalisation des documents d'urbanisme (D-202-01)

Sens	Section	Chapitre	Désignation chapitre	Montant Propose
Dépense	F	022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	-1700
Dépense	F	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1700
TOTAL DEPENSE				0

Recette	I	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1700
Recette	I	10	Dotations, fonds divers et réserves (F.C.T.V.A)	-1488
Dépense	I	20	Immobilisations incorporelles (Frais réalisation documents urbanisme et numérisation)	212
TOTAL RECETTE				212

Cette Décision modificative de crédits N°1 est un rattrapage d'amortissement réajusté par la trésorerie. Il n'y aura aucun impact sur les cotisations des collectivités.

Le conseil Syndical à l'unanimité des membres présents approuve la décision modificative de crédit

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/10/2019

2. Date et lieu de la prochaine réunion du comité Syndical **Rapporteur : M. Le Président**

Il est proposé que le prochain comité syndical du SCoT cœur du Faucigny se déroule :
Le Mercredi 11 Décembre 2019 à 19 h à Boège.
(Sous réserve de disponibilité de la salle)

Le Comité Syndical du SCoT cœur du Faucigny en prend acte

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/10/2019

QUESTIONS ORALES

Néant

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Bruno FOREL, Président du SCoT cœur du Faucigny, lève la séance à 20 h 20

Faucigny, le 12 Décembre 2019



Bruno FOREL*
Président